

**DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE
LOTS 4 140 498 ET 4 140 587 DU CADASTRE DU QUÉBEC (RUE BOURASSA)**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance régulière du conseil d'arrondissement qui se tiendra le **4 avril 2017 à 19 h** à la salle du conseil (2^{ième} étage) de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, le conseil statuera sur deux (2) demandes de dérogation mineure, respectivement pour les lots 4 140 498 et 4 140 587 du Cadastre du Québec, situés sur la rue Bourassa.

Ces demandes visent à déroger au taux d'implantation maximal prescrit par le Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Sud-Ouest (01-280), afin d'autoriser un taux maximal d'implantation de 70 % plutôt que de 60 % sur ces lots.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

Montréal, le 16 mars 2017

Mathieu Legault
Secrétaire d'arrondissement substitut